

thermo inverter[®]

MOD 71 / MOD 100 / MOD 125

VERSION PISCINE SEULE

SOMMAIRE

<u>I – PRESENTATION DU THERMO INVERTER</u>	p 3
I-1 Vue d'ensemble interne _____	p3
I-2 La commande centralisée _____	p3
<u>II – UTILISATION DU MODULE THERMO INVERTER PISCINE</u>	p 4
<u>III – CONTRÔLE DE L'UNITE EXTERIEURE</u>	p 4
<u>IV – EN CAS DE PROBLEME</u>	p 4
<u>VII – CERTIFICAT DE GARANTIE</u>	p 5

I PRESENTATION DU THERMO INVERTER

I-1 Vue d'ensemble interne



Fig.1

1	Commande centralisée
2	Tableau électrique
3	Tôle d'accès au bornier
4	Echangeur TITANE
5	Raccordement frigorifique 5/8
6	Raccordement frigorifique 3/8
7	Raccordement entrée eau de piscine
8	Raccordement sortie eau de piscine

I-2 La commande centralisée

- 1 Diode de fonctionnement (rouge)
- 2 Bouton de réglage de mode de fonctionnement
- 3 Boutons de réglage de la valeur de la consigne
- 4 Bouton de paramétrage de la programmation hebdomadaire
- X Boutons non utilisés dans l'application Thermo Inverter




fig.2

- Bouton d'autorisation de marche de l'unité extérieure 6
- Zone d'affichage du mode de fonctionnement 7
- Zone affichage de la vitesse de ventilation (non utilisée) 8
- Zone d'affichage de la consigne 9
- Bouton de signalisation de nettoyage périodique 10

THERMO INVERTER dispose d'une commande centralisée DAIKIN. Cette commande permet de régler les paramètres de consigne et renvoie les éventuelles informations de défaut de l'unité extérieure.
Les seuls boutons utiles à l'utilisation de la machine sont ceux définis sur cette photo.

* : se référer au mode d'emploi de la télécommande fourni avec le module THERMO INVERTER

II UTILISATION DU MODULE THERMO INVERTER PISCINE

1. Enclencher le disjoncteur du tableau général de la maison pour mettre l'installation sous tension.
2. Enclencher l'autorisation de marche de l'unité extérieure à l'aide du bouton **1** de la commande centralisée (diode rouge allumé : fig.2-p.3).
3. Afficher le symbole de chauffage sur la commande centralisée , avec le bouton **2**, dans le cadre **7**.
4. Régler la consigne de la température ambiante à la valeur désirée à l'aide du bouton **3** de la commande centralisée, dans le cadre **7**.

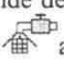
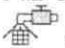
L'unité extérieure adapte sa puissance en fonction de nombreux paramètres dont :

- pression HP
- pression BP
- intensité absorbée
- température extérieure
- ...

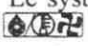


: si la température extérieure est supérieure à 25°C, l'unité extérieure ne démarre pas. Par contre, si l'unité extérieure est en fonctionnement et que la température extérieure franchit 25°C, le système reste en fonctionnement tant que la température extérieure est inférieure à 30°C. Il est donc recommandé de faire fonctionner le chauffage de piscine de nuit (en période estivale).

III CONTROLE DE L'UNITE EXTERIEURE

Une horloge interne demande de façon cyclique la vérification de l'état de l'échangeur de l'unité extérieure. Lors de cette demande, le symbole  apparaît en bas à droite de l'écran. Après vérification que rien n'obstrue le passage de l'air sur l'unité extérieure (feuilles, sac plastique ...), valider le contrôle en appuyant sur la touche **10**. Le symbole  disparaît.

Nota : La présence de ce symbole n'influe pas sur le fonctionnement du système et ne constitue qu'une information sur le temps de fonctionnement de la machine depuis le premier démarrage ou la visite précédente.

Lorsque la température extérieure est inférieure à 5 °C, l'échangeur de l'unité extérieure givre. Le système prévoit alors un dégivrage qui peut se produire toutes les 30 mn à 6 heures. Pendant ce cycle, le symbole  apparaît sur l'écran. A la fin du cycle de dégivrage, une fumée blanche peut se produire. Elle correspond à la vaporisation de l'eau et ne représente pas de dysfonctionnement.

IV EN CAS DE PROBLEME

Les éventuels défauts frigorifiques et électriques sont transmis à l'afficheur de l'écran de la commande centralisée. Ils se présentent sous la forme d'un code à 2 caractères et sont accompagnés de 2 symboles (une clé et un œil).

Si le défaut interdit le fonctionnement du système, le voyant rouge de la commande centralisée clignote.

En cas de problèmes, vous devez faire appel à un technicien agréé afin que la garantie puisse couvrir les éventuels remplacements de pièces. Toutefois, vous pouvez réaliser les opérations suivantes :

- Vérifier l'ouverture de toutes les vannes hydrauliques et le réglage du bypass
- Vérifier l'enclenchement du disjoncteur de protection générale
- Vérifier la propreté de l'unité extérieure. Par exemple, la présence de matériaux (feuilles mortes ...) peut limiter la circulation d'air.

Si ces vérifications ne permettent pas de résoudre le problème, mettez-vous en relation avec un technicien agréé.

CERTIFICAT DE GARANTIE

1 Etendue et Modalités

Les modules THERMO – INVERTER sont garantis contre tous défauts de matière ou de fabrication pendant une durée de trois ans à compter de la date de livraison à l'exception des accessoires et des pièces détachées qui sont garantis 1 ans pièces uniquement.

Les interventions, remises en état et remplacement de pièces ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de la garantie.

La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

Au titre de la garantie, la seule obligation pesant sur AJ-TECH sera, à son choix, de remplacer ou de réparer le produit ou l'élément reconnu défectueux par ses services. Les frais de transport ou de déplacement restent à la charge du client.

2 Exclusions

La garantie n'inclut pas les frais de main d'œuvre.

Sont également exclus de la garantie les pièces d'usure, le fluide frigorigène, les réparations ou remplacements de pièces rendus nécessaires par le montage, l'installation ou l'utilisation incorrecte des produits, les modifications réalisées autrement que par les services AJ-TECH, un mauvais branchement, une alimentation électrique, le défaut d'entretien, les détériorations subies en cours de transport, même en cas d'expédition en port payé.

CE QUI PRECEDE CONSTITUE L'INTEGRALITE DE LA GARANTIE OFFERTE PAR AJ-TECH ET REMPLACE TOUT AUTRE GARANTIE, Y COMPRIS LA GARANTIE LEGALE DES VICES CACHES.

3 Pièces fournies hors garantie

Les pièces fournies hors garantie sont couvertes par une garantie d'un an à compter de leur date de facturation.

Coupon à conserver par le client (à présenter en cas d'intervention sous garantie)	Coupon à renvoyer à AJ-TECH (accompagné de la fiche de mise en service)
Nom du client : _____ Adresse : _____ _____	Nom du client : _____ Adresse : _____ _____
Installateur : _____ Tel : _____	Installateur : _____ Tel : _____
Station technique : _____ Tel : _____	Station technique : _____ Tel : _____
Type matériel : MOD/RZQ _____	Type matériel : MOD/RZQ _____
Option disponible : _____	Option disponible : _____
N° de série MOD : _____	N° de série MOD : _____
Date de mise en service : ___/___/___	Date de mise en service : ___/___/___